



Accueil du public
Animation d'ateliers
Sorties familiales
Organisation d'évènements festifs
Location de matériel

Maison de Vie Locale
35 Place de la Résistance
73520 La Bridoire
Tél. 09 53 16 14 80
association.avie@gmail.com

Bulletin d'inscription au Vide Grenier du
DIMANCHE 24 MAI 2026
Place de la Poste à La Bridoire
Organisé par l'Association Vivre Ici Ensemble

Nom Prénom
Adresse
CP VILLE
Tel Email
N° immatriculation du véhicule :

Je réserve pour emplacement(s) (3m x 2m) à 10 € sans voiture
..... emplacement(s) (3m x 2m) à 12 € avec voiture
Soit un total de € de participation aux frais

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Vendre uniquement des objets usagés et non alimentaires
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à le

Signature

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet :

- ✓ Bulletin d'inscription daté et signé
- ✓ Règlement du vide-grenier signé et précédé de la mention « lu et approuvé »
- ✓ Copie de la carte d'identité
- ✓ Chèque à l'ordre de AVIE (ou règlement espèces, CB sur place)

A renvoyer à : AVIE – Maison de Vie Locale – 35 place de la résistance – 73520 LA BRIDOIRE

Prévoir votre matériel (Tables, chaises, parasols, barnums) : aucune location sur place



Accueil du public
Animation d'ateliers
Sorties familiales
Organisation d'évènements festifs
Location de matériel

Maison de Vie Locale
35 Place de la Résistance
73520 La Bridoire
Tél. 09 53 16 14 80
association.avie@gmail.com

VIDE GRENIER REGLEMENT INTERIEUR

- Article 1 :** Ne peuvent être exposées à la vente que des marchandises répondant à ce thème : objets anciens usuels, décoratifs.
- Article 2 :** **SONT INTERDITS TOUS PRODUITS ALIMENTAIRES OU NEUFS**
- Article 3 :** Les organisateurs ne peuvent garantir un même emplacement d'une année sur l'autre.
- Article 4 :** L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute candidature :
- ↳ En cas de constat de tromperie manifeste
 - ↳ Susceptible de compromettre le bon déroulement de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé une quelconque indemnisation.
- Article 5 :** Un parking étant mis à leur disposition, les exposants sont invités à ne pas laisser stationner leur véhicule à proximité immédiate des lieux d'exposition, sauf à avoir réservé un emplacement avec véhicule. Après avoir exposé leur stand, ils se soumettront au règlement fixé par les organisateurs pour ne pas enfreindre la sécurité sur le site.
- Article 6 :** En cas de non-présence de l'exposant sur les lieux du vide grenier alors que celui-ci n'aura pas été annulé par les organisateurs, le droit de place restera acquis à **l'AVIE**. Les emplacements réservés et non occupés le dimanche à 9h00, alors que les intéressés n'auraient pas fait connaître aux organisateurs leur éventuel retard, seront utilisés à la convenance des organisateurs.
- Article 7 :** Les exposants s'engagent à s'occuper personnellement de leur stand, sous-location et cession gratuite étant interdite. Les objets exposés étant sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou détérioration. Aucun étal personnel ne peut être ajouté aux emplacements loués par les exposants.
- Article 8 :** Le droit de place étant fixé, il doit être réglé au moment de l'inscription au vide grenier, avant l'installation sur le site.
- Article 9 :** Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre après leur départ. Par mesure de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé sur le site avant la fin de la manifestation qui est fixée à 18 heures.
- Article 10 :** Le renvoi par l'exposant à **l'AVIE** du bulletin de participation dûment signé vaut engagement et acceptation par lui de tous les articles du présent règlement intérieur. L'exposant qui ne respecterait pas son engagement serait immédiatement exclu du vide-grenier.
- Article 11 :** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui ne se conformerait pas au présent règlement, ni aux lois en vigueur sur notre territoire.

Signature

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)